

[APE10 Enseigner les arts plastiques en tenant compte des Besoins éducatifs particuliers \(BEP\) \(nouveau\) \[1\]](#)

Enseigner les arts plastiques en tenant compte des Besoins éducatifs particuliers (BEP) (nouveau)

Objectifs pédagogiques :

- Articuler la didactique des arts plastiques avec la prise en compte des Besoins éducatifs particuliers des élèves (BEP)
- Comprendre les incidences de différents troubles ou situations de handicap et leurs conséquences pour les élèves en cours d'arts plastiques.
- Savoir proposer des situations d'enseignement permettant l'accès à la pratique artistique pour tous les élèves d'un groupe.

Public concerné :

Enseignants du premier ou second degré spécialisés (Capejs, Caegadv ou Cappei) ou non, concernés par l'enseignement des arts plastiques auprès de jeunes en situation de handicap ou souhaitant rendre plus accessible son enseignement, autres professionnels.

Programme :

Jour 1 :

- Introduction à la conception universelle des apprentissages.
- Présentation de situations d'enseignement en arts plastiques avec des élèves à Besoins éducatifs particuliers (BEP).
- L'accessibilité concrètement (l'environnement, la salle de classe, l'établissement, le matériel, les outils, les consignes, le travail individuel, le travail collectif, les aides humaines en classe et en dehors, les documents utilisés, la pratique artistique, la verbalisation...)

Jour 2 :

- Analyser les obstacles et les leviers dans le cadre d'une pratique réflexive pour un enseignement plus inclusif en arts plastiques.
-

Mener des projets interdisciplinaires ou des partenariats culturels en s'assurant de leur accessibilité.

- Elaborer des séquences accessibles en arts plastiques en tenant compte de son contexte professionnel.

Coordonnatrice :

Florence Bernard

Contact et informations :

01 41 44 38 40

formation.continue@inshea.fr

Lieu : INSEI

Date : Les 23 et 24 novembre 2023

- Tarif 1 : 222 € (repas inclus)
- Tarif 2 : 422 € (repas inclus)

Tarif 1 : Personnels inscrits par une administration, parents d'enfants handicapés, étudiants, candidats individuels.

Tarif 2 : Toutes les autres personnes.

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/ape10-enseigner-les-arts-plastiques-en-tenant-compte-des-besoins-%C3%A9ducatifs-particuliers-bep>